

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE CAP 33 ÉTÉ 2022. AUTORISATION

#### Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin  
Mme Berbis à Mme Canouet  
M Hélaudais à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 février 2022  
Rendue exécutoire le : 11 février 2022  
Publiée le : 11 février 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 9 février 2022

## CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE CAP 33 ÉTÉ 2022. AUTORISATION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

La Commune renouvelle cet été, l'opération sportive et culturelle Cap33 dont les partenaires sont le Département de la Gironde, les comités départementaux sportifs et les associations.

Le centre fonctionnera six jours par semaine (du lundi au samedi) du 1er juillet au 31 août 2022.

Il proposera aux familles et aux plus de 15 ans, de découvrir diverses activités grâce à un partenariat étroit avec les associations locales.

Le principe de l'opération Cap33 s'appuie sur trois moments forts d'activités :

- Les découvertes : Elles permettent une pratique gratuite des activités (avec ou sans inscription au préalable) ;
- Les séances d'approfondissement : Dans la continuité des moments découvertes, ces séances payantes permettent de se perfectionner dans certaines disciplines encadrées par des éducateurs diplômés ;
- Les tournois et rencontres : Ces moments permettent de se retrouver dans une ambiance conviviale (tournois payants et rencontres gratuites).

Par ailleurs, la Commune est responsable de l'organisation et tenue d'assurer le rôle d'employeur.

Elle a prévu l'engagement de 10,33 mois saisonniers (3 mois de valorisation pour le personnel municipal mis à disposition et 7,33 mois pour les recrutements).

En ce qui concerne le budget prévisionnel total, il s'élève à 32 000 € et les dépenses prévues sont inscrites au Budget Primitif 2022.

Le Département apporte à la Ville un soutien logistique et octroie une subvention de fonctionnement.

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département de la Gironde et à signer la convention de partenariat y afférent.

Dans ces conditions,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Département de la Gironde et à signer la convention de partenariat ainsi que les éventuels avenants y afférents.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 9 février 2022

pour expédition conforme

Le maire,



  
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_009
Date de la décision :	2022-02-09 00:00:00+01
Objet :	CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE CAP 33 ÉTÉ 2022. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - accordées aux collectivités
Identifiant unique :	033-213304496-20220209-DG22_009-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220209-DG22_009-DE-1-1_0.xml	text/xml	937
Nom original :		
DG22_009.pdf	application/pdf	536455
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220209-DG22_009-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	536455

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2022 à 09h58min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2022 à 09h58min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2022 à 09h58min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2022 à 09h58min27s	Reçu par le MI le 2022-02-11